

SEPTIÈME PARTIE

Histoires familiales
des populations immigrées
et immigrantes

Les origines des Français

Catherine BORREL, Patrick SIMON

Depuis le milieu du XIX^e siècle, l'histoire de France est intimement liée à celle de l'immigration. Les grandes vagues migratoires ont contribué à la croissance de la population, mais aussi à transformer les cadres économiques, politiques et culturels de la société. En 1891, 1,1 million d'étrangers étaient recensés, représentant déjà près de 3 % de la population. Cette immigration de travail est devenue très rapidement familiale, donnant lieu à une installation durable et à la naissance de nombreux enfants : plus de 37 % des étrangers recensés en 1891 étaient nés en France et deviendront, grâce au *jus solis*, français à leur majorité. À la fin du XIX^e siècle, les Belges (41 % des étrangers en 1891), les Italiens (25 %) et les Allemands, Espagnols et Suisses (7 % chacun) forment l'essentiel des immigrés en France. Ils seront rejoints dans l'entre-deux guerres par les Polonais, Russes et Arméniens. La reconstruction et le décollage économique des années 1950 et 1960 verront les flux d'immigration s'intensifier, tandis que les aires d'émigration s'étendent hors d'Europe. Les Algériens, puis les Portugais, Marocains, Tunisiens, Turcs, originaires d'Asie du Sud-Est et d'Afrique sub-saharienne forment les groupes les plus importants venus au cours des quarante dernières années. Des générations d'étrangers sont ainsi devenues françaises par naturalisation, mariage ou naissance sur le territoire et se sont fondues dans la population. Chaque nouvelle vague migratoire a contribué à la diversité croissante des origines de la population française, mais l'enregistrement statistique perd en partie la trace de ces apports en ne fournissant d'informations que sur la génération des migrants.

Bien que le rôle de l'immigration dans la construction de la société française soit désormais reconnu, l'étendue de la diversification des origines de la population française reste difficile à apprécier. La fortune rencontrée par le slogan « première, deuxième, troisième génération, nous sommes tous des enfants d'immigrés » masque l'absence d'évaluations susceptibles de nuancer le propos. À partir d'une simulation permettant de reconstituer les effectifs d'immigrés, d'enfants et de petits-enfants d'immigrés depuis le début du siècle, M. Tribalat estimait en 1986 qu'environ 14 millions de personnes seraient immigrées ou auraient au moins un parent ou un grand-parent immigré, soit 25 % de l'ensemble de la population (Tribalat, 1991). Pour les seuls immigrés et enfants d'immigrés nés en France, cette proportion atteignait 20 %.

Elle peut se comparer avec la part d'immigrés et d'enfants d'immigrés dans la population des États-Unis, appelée *Foreign stock*. Celle-ci s'établissait à 16,5 % en 1970, dernier recensement où le pays de naissance des parents est enregistré (Lieberson, Waters, 1988). Cette estimation ne permettait cependant pas de décomposer les populations issues de l'immigration par pays d'origine.

La reconstitution des origines des Français est maintenant possible à partir de l'enquête Étude de l'histoire familiale (EHF). Aux variables de pays de naissance et de nationalité des individus issues du recensement s'ajoutent des informations sur le pays de naissance des parents. Grâce à cette donnée, qui n'était recueillie que dans des enquêtes à petits échantillons de l'Insee (« Jeunes et carrières », « Conditions de vie », « Formation et qualification professionnelle »), les caractéristiques des enfants d'immigrés nés en France, communément appelés la « seconde génération », peuvent faire l'objet d'une analyse, à la difficulté près qu'on ne dispose pas d'information sur la nationalité des parents. Cette lacune pose un problème de repérage qui sera détaillé plus loin : la seule mention du pays de naissance des parents ne permet pas de distinguer les enfants des Français expatriés, et en particulier des Français d'Algérie, des enfants d'immigrés.

Cet article se propose de détailler les « origines des Français », en particulier de ceux qui ont des origines liées à l'immigration, pour évaluer la grande diversité résultant des mouvements de population au cours du XX^e siècle. Il s'agit d'abord de tracer les contours des différentes catégories de migrants en restituant la complexité des profils migratoires : immigrés et Français nés à l'étranger, dont on verra qu'ils constituent une part non négligeable des migrants. Ces profils sont cependant déjà connus pour partie à travers le recensement et la plus-value de l'enquête EHF réside dans la possibilité de construire la catégorie des descendants d'immigrés. Nous reviendrons en détail sur les modalités de construction de cette catégorie et des difficultés propres à l'enquête EHF. On insistera tout particulièrement sur l'importance de la mixité dans les couples comportant au moins un immigré, ce qui influence nettement le profil de leurs descendants. Enfin, l'observation de trois générations (enfant, parents, grands-parents) dans l'enquête permettra de composer une « matrice des origines » qui décrit la complexité résultant des brassages au siècle passé.

I. – Des immigrés...

Les flux d'immigration en France se sont stabilisés depuis le milieu des années 1970 et la proportion d'immigrés vivant en France varie peu depuis le début des années 1980 (Boeldieu, Borrel, 2000). Un peu plus de 4 millions d'immigrés ont été recensés en 1982 et 4 310 000 en 1999, soit un accroissement de 6,7 % qui est légèrement inférieur à celui enregistré par l'ensemble de la population française sur la même période (+ 7,8 %). L'accroissement entre ces deux recensements provient surtout du regroupement familial, ce

qui a permis un rééquilibrage de la répartition par sexe des immigrés. La proportion de femmes parmi les immigrés est de 50 % en 1999 contre 46 % en 1982. Tandis que la part des Italiens et des Espagnols diminue progressivement dans la population immigrée (un peu plus de 16 % à eux deux en 1999, contre 26 % en 1982 et en 1968), les originaires d’Afrique sub-saharienne connaissent, avec 43 % d’augmentation, la plus forte progression entre 1990 et 1999 (à comparer à l’accroissement total de la population immigrée de 3,4 % sur la période). Les flux migratoires émergents concernent les Chinois de Chine populaire et les originaires des pays de l’est de l’Europe (tableau 1).

TABLEAU 1. – DISTRIBUTION DE LA POPULATION IMMIGRÉE PAR PAYS D’ORIGINE

	1982		1990		1999	
	Total	%	Total	%	Total	%
Population totale	54295612		56651955		58518395	
Immigrés	4037036	7,4	4165955	7,4	4306232	7,4
dont						
Algérie	597644	14,8	555715	13,3	574208	13,4
Maroc	367896	9,1	457456	11,0	522504	12,1
Tunisie	202564	5,0	207127	5,0	201561	4,7
Autre Afrique	171884	4,3	275182	6,6	393289	9,0
Italie	570104	14,1	483695	11,6	378649	8,8
Espagne	471968	11,7	397126	9,5	316544	7,3
Portugal	638492	15,8	599661	14,4	571874	13,2
Total UE	2014148	49,9	1782598	42,8	1629094	37,1
Turquie	121212	3,0	168359	4,0	174160	4,1
Asie du Sud-Est	124420	3,1	158075	3,8	159750	4,0
Autres	820344	19,1	863559	20,7	997249	23,4

Source : Insee, recensements de la population 1982, 1990 et 1999.

La moitié des immigrés résidant en France métropolitaine en 1999 sont arrivés avant 1974 et habitent donc en France depuis au moins 25 ans ; un quart sont installés depuis 1984.

L’ancienneté de présence en France varie selon le pays d’origine. Ainsi, les immigrés natifs d’Espagne, et plus encore ceux venus d’Italie, sont installés en France depuis longtemps : la moitié des natifs d’Italie sont arrivés en France avant 1956 et les trois quarts avant 1961 (figure 1). L’immigration issue du Portugal est en revanche plus récente et plus concentrée dans le temps : 50 % des immigrés du Portugal vivant en France en 1999 sont arrivés sur une période de 9 ans, entre 1967 et 1976. 10 % des immigrés d’un autre pays de l’Union européenne à 15 sont en France depuis 1997, contre 4 % de l’ensemble des immigrés. Ce sont pour partie des personnes qualifiées installées en France pour une courte durée. La très grande amplitude des dates d’arrivée des immigrés du reste de l’Europe reflète les différentes vagues migratoires, depuis les Polonais venus avant la guerre de 39-45 aux ressortissants des pays de l’ex-Yougoslavie de ces dernières années.

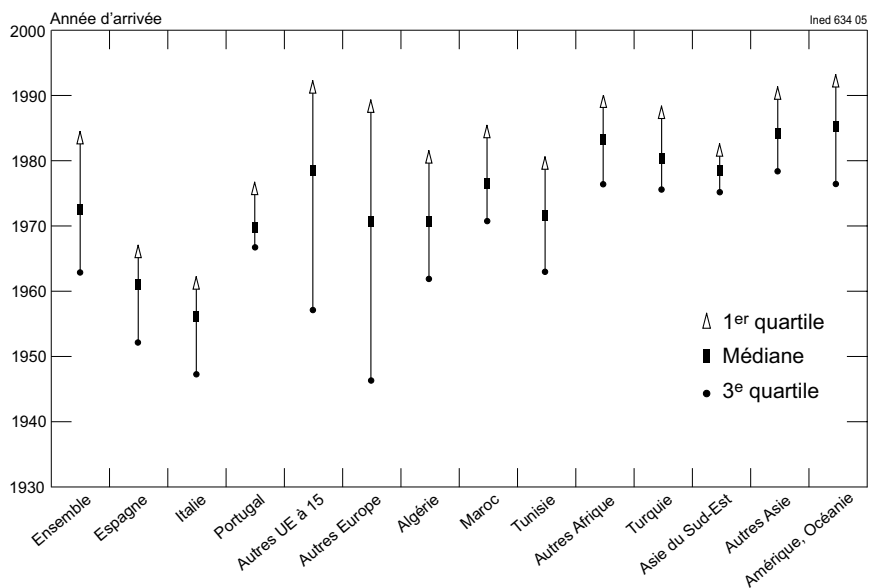


Figure 1. – Année d'arrivée en France selon le pays d'origine

Lecture : parmi les immigrés résidant en France en 1999, 25 % sont arrivés avant 1963, 50 % avant 1973 et 75 % avant 1984.

Source : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.

Parmi les immigrés d'Algérie ou de Tunisie résidant en France en 1999, la moitié sont arrivés après le début des années soixante-dix et un quart seulement avant 1961-1962. L'immigration en provenance du Maroc est un peu plus tardive que celle des autres pays du Maghreb : 50 % sont venus après 1977.

Les immigrés originaires des autres pays (Afrique sub-saharienne, Asie, Amérique) sont arrivés en France nettement plus tard : les trois quarts d'entre eux ont immigré après 1976 et un quart sont en France depuis 10 ans ou moins. La majeure partie de l'immigration issue de l'Asie du Sud-Est (Cambodge, Laos, Vietnam) est intervenue en quelques années : la moitié de ces immigrés sont arrivés en 6 ans, entre 1976 et 1982.

Les femmes sont présentes en France depuis un peu moins longtemps que les hommes. La moitié des hommes immigrés sont arrivés depuis 27 ans, contre 24 ans pour les femmes qui ont souvent rejoint leur mari.

Pour la plupart des pays d'origine, les âges médians à la migration sont assez voisins. Ils se situent entre 20 et 23 ans : 20 ans pour les natifs du Portugal, de Turquie, 21 ans pour ceux d'Algérie ou d'Asie du Sud-Est, 23 ans pour ceux nés au Maroc ou dans un pays d'Afrique sub-saharienne.

Mais, au-delà de cette similitude, apparaissent des écarts selon l'origine géographique. Ainsi, les natifs des pays du nord de l'Union européenne, venus comme travailleurs qualifiés ou retraités, sont arrivés à un âge relativement avancé : 10 % se sont installés en France après l'âge de 47 ans. À l'inverse, les immigrés venus d'Espagne ou d'Italie et encore présents en France en 1999 sont souvent arrivés plus jeunes, ce qui s'explique par un effet démographique : ces vagues d'immigration étant anciennes, les personnes arrivées à l'âge adulte sont désormais en grande partie décédées. Une proportion élevée d'immigrés venus de Turquie ou du Portugal avaient moins de dix ans lors de leur venue en France, traduisant la présence d'enfants accompagnant leurs parents. Les immigrés originaires d'Afrique sub-saharienne sont en revanche essentiellement venus en début de vie adulte (la moitié avaient entre 18 et 27 ans à leur arrivée en France), notamment pour poursuivre des études supérieures.

L'âge médian à l'arrivée des femmes est le même que celui des hommes pour les natives de Turquie, d'un ou deux ans plus élevé pour la plupart des immigrés des autres pays.

En se limitant aux populations arrivées entre 1946 et 1990 pour éliminer le poids des générations venues avant la guerre, c'est près d'un immigré sur quatre (23 %) qui est venu en France avant l'âge de 10 ans et qui a donc été socialisé et scolarisé en grande partie dans le pays d'accueil. La migration aux âges jeunes est plus forte parmi les immigrés originaires du Portugal (26 %), d'Algérie (27 %) ou de Turquie (33 %), en revanche, elle est plus faible parmi ceux d'Afrique sub-saharienne (13 %). Cette génération d'immigrés est le plus souvent qualifiée de « génération et demie » dans la littérature anglo-saxonne (tableau 2). Cette distinction entre immigrés (venus après l'âge de 10 ans) et génération 1,5 permet de mesurer l'impact de la socialisation dans le pays d'installation, tout en comparant l'éventuelle spécificité de cette « génération » d'immigrés arrivés jeunes par rapport à celle née dans le pays d'installation (que nous qualifierons plus loin de « seconde génération »).

TABLEAU 2. – PART DES IMMIGRÉS VENUS AVANT L'ÂGE DE 10 ANS SELON LES PÉRIODES D'IMMIGRATION (EN %)

	%
Avant 1946	61,6
1945-1961	22,8
1962-1973	22,0
1974-1990	17,9
Après 1990	–
Ensemble	20,1

Lecture : 17,9 % des immigrés arrivés en France entre 1974 et 1990 avaient moins de 10 ans lors de la migration.
Source : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.

II. – ...à leurs descendants

Il n'était pas possible jusqu'à présent de reconstituer directement les origines des Français à partir du recensement (Simon, 1998). Une estimation des enfants d'immigrés par pays d'origine a pu être effectuée en attribuant les caractéristiques des parents immigrés aux enfants nés en France et vivant encore dans leur ménage (Tribalat, 1993 ; Rouault, Thave, 1997). Au recensement de 1999, 2,6 millions d'enfants, âgés de moins de 25 ans et nés en France, vivent dans un ménage dont la personne de référence est immigrée. Une autre approximation est possible en additionnant l'ensemble des enfants nés d'au moins un parent étranger (seule la nationalité est disponible à l'état civil). Entre 1946 et 1999, il y a eu 37 millions de naissances en France, dont 2,5 millions issues de deux parents étrangers (6,8 %) et 1,1 million d'un seul parent étranger (2,9 %). Au total, la seconde génération, c'est-à-dire la première génération née en France d'au moins un parent étranger depuis 50 ans, sans préjuger de la résidence actuelle et des décès qui ont pu intervenir depuis, représente 3,6 millions de personnes, soit près de 10 % de la population.

Ces estimations peuvent être désormais confrontées aux résultats de l'enquête EHF. Cependant, des difficultés de repérages persistent en raison de la complexité de l'histoire des mouvements migratoires des Français à l'étranger, en particulier dans l'ancien empire colonial. Parmi les personnes nées dans un pays étranger, on observe trois « catégories » de migration liées à des histoires personnelles :

- des immigrés venus vivre en France, à différents âges ;
- des enfants d'expatriés nés à l'étranger au cours du séjour temporaire de leurs parents (enfants de travailleurs expatriés, de coopérants, de militaires...);
- des enfants de Français ayant durablement émigré dans un pays étranger et ayant conservé la nationalité française.

Cette dernière catégorie correspond principalement à la migration de peuplement dans le cadre colonial. Elle associe des Français installés sur plusieurs générations dans les territoires coloniaux, des descendants d'étrangers naturalisés et des « indigènes » devenus français. Si l'Algérie constitue le principal foyer de peuplement colonial français⁽¹⁾, le Maroc, la Tunisie, l'ex-Indochine et de nombreux pays d'Afrique sub-saharienne ont également connu l'installation de Français ou des naturalisations d'Européens. Ces catégories de migration se différencient aisément en relevant la nationalité à la naissance des migrants : les immigrés sont nés étrangers, tandis que les enfants d'expatriés, d'étrangers naturalisés et de rapatriés sont nés français. Cependant, la seule mention du pays de naissance ne permet pas de distinguer les « immigrés » des expatriés-rapatriés-naturalisés. Comme on va le voir, l'absence d'information sur la nationalité des parents dans l'enquête EHF

⁽¹⁾ En outre, d'anciens « indigènes » ont été naturalisés Français avec l'attribution collective et automatique de la nationalité française aux juifs d'Algérie en application du décret Crémieux de 1870 (concernant 34 574 juifs en 1872).

complique singulièrement le repérage statistique de la « seconde génération ».

1) Les « Français de l'étranger »

Bien que la France n'ait pas été ce que l'on appelle un pays d'émigration, les proportions de Français de naissance parmi les personnes nées à l'étranger et vivant en France en 1999 sont loin d'être négligeables. Parmi les individus de plus de 18 ans en 1999 et nés à l'étranger, 28,3 % se sont déclarés Français de naissance. Le tableau 3 donne la répartition par principaux pays d'origine de ces anciens émigrants, dont certains résidaient à l'étranger depuis plusieurs générations. L'émigration des Français vers l'étranger a principalement concerné les territoires coloniaux, qu'ils aient été complètement sous administration française ou sous protectorat. Les plus fortes proportions de Français de naissance parmi les migrants sont observées chez les originaires d'Algérie (57,7 %) et de Tunisie (48 %). Le Maroc (28,7 %) l'Afrique subsaharienne (32 %) et l'Asie du Sud-Est (25,1 %) présentent des proportions encore relativement élevées, tandis que la situation reste exceptionnelle dans les autres pays.

TABLEAU 3. – FRANÇAIS DE NAISSANCE NÉS À L'ÉTRANGER SELON LE PAYS DE NAISSANCE ET L'ORIGINE DES PARENTS (%)

	Français de naissance		Origine des parents			
	Effectifs	Personnes nées dans le pays	2 parents nés en France	2 parents nés dans le même pays étranger	Parents nés en France et à l'étranger	Autres combinaisons
Espagne	20770	6,5	14,7	51,0	19,8	14,5
Italie	23900	5,5	22,4	62,4	7,8	7,4
Portugal	5790	1,1	19,0	72,7	8,3	0,0
Algérie	652500	57,7	16,3	57,3	11,0	15,4
Maroc	177390	28,7	35,4	13,8	11,5	39,3
Tunisie	142440	48,0	23,0	37,0	11,6	28,4
Afrique sub-saharienne	136330	32,0	51,2	22,3	12,4	14,1
Turquie	1780	1,2	20,8	45,1	6,2	27,9
Asie du Sud-Est	47180	25,1	23,8	40,4	25,2	10,6
Toutes origines	1457200	28,2	28,3	43,8	22,4	5,5

Lecture : les 20770 personnes nées Françaises en Espagne représentent 6,5 % des natifs de ce pays vivant en France et 14,7 % d'entre elles ont leurs deux parents nés en France.
Champ : personnes de 18 ans et plus.
Source : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.

Est-il nécessaire de distinguer les migrants selon leur nationalité à la naissance, c'est-à-dire de traiter différemment les immigrés des « expatriés-rapatriés » ? La confusion entre les deux groupes pose des problèmes pour au moins deux raisons : les statuts juridique et politique des migrants diffèrent

radicalement selon leur nationalité, et cela présente des conséquences importantes sur les conditions de la migration et plus encore sur les parcours d'installation ; les positions sociales expérimentées par les deux groupes dans les pays d'origine ne sauraient se confondre, et ce clivage initial s'est maintenu, voire accentué, dans le cadre de la migration. On observe de forts contrastes dans les niveaux de formation et les positions professionnelles selon le statut d'origine (Français de naissance ou immigré). Quel que soit leur pays de provenance, les Français de naissance occupent une position relativement élevée dans la hiérarchie sociale, alors que les étrangers sont généralement très peu diplômés et accèdent rarement aux professions intermédiaires ou supérieures⁽²⁾. Ainsi, les originaires d'Algérie exercent une profession supérieure ou intermédiaire dans 54 % des cas lorsqu'ils sont Français de naissance, contre seulement 11 % lorsqu'ils sont étrangers. À l'inverse, 14 % des « expatriés-rapatriés » sont ouvriers, pour 58 % des étrangers. Le constat se renouvelle pour chacun des pays de provenance. Les écarts de niveau de diplôme sont également en faveur des Français de naissance : entre le quart et le tiers d'entre eux, quel que soit le pays considéré, ont obtenu un diplôme universitaire, alors que ce n'est le cas que d'un dixième, au mieux, des étrangers venant des mêmes pays (à l'exception de l'Afrique sub-saharienne qui se singularise par l'importance des migrations d'étudiants de troisième cycle). Il importe alors de distinguer, parmi les descendants de migrants, les enfants de Français et les enfants d'immigrés.

2) *La seconde génération*

On définira ici la « seconde génération » comme l'ensemble des personnes nées en France dont au moins un des parents est immigré. L'ensemble des personnes nées en France ayant un parent né à l'étranger, qu'il soit immigré ou « expatrié-rapatrié », sera qualifié de « descendants de migrants ». On a vu précédemment que l'importance des Français de naissance parmi les nés à l'étranger varie considérablement selon les pays d'origine et peut concerner jusqu'à la moitié des migrants dans le cas de l'Algérie. Nous proposons une méthode de reconstitution des origines des descendants de migrants qui permettra d'estimer l'effectif de la « seconde génération » par pays d'origine des parents.

Commençons par situer les ordres de grandeur des descendants de migrants selon les différentes combinaisons possibles en croisant le lieu de naissance de l'individu et celui de ses parents (tableau 4). Les personnes ayant au moins un parent né à l'étranger représentent 22 % de la population. Elles sont plus fréquemment nées en France qu'à l'étranger, ce qui signifie que les descendants de migrants, qui comptent 7 millions d'individus, soit 13 % de la population totale, tendent à dépasser numériquement les migrants eux-mêmes. L'utilisation d'un critère plus restrictif pour définir les descendants de migrants (avoir ses deux parents nés à l'étranger) fait tomber cette propor-

⁽²⁾ Cf. l'article consacré aux immigrés et à leurs descendants sur le marché du travail dans ce même volume (chap. 23).

VII. 21. – LES ORIGINES DES FRANÇAIS

tion à moins de 6 % de la population née en France. On voit là les effets du brassage des populations sur lequel nous reviendrons plus loin, et la sensibilité de la définition du phénomène.

TABLEAU 4. – RÉPARTITION DE LA POPULATION SUIVANT LE LIEU DE NAISSANCE ET CELUI DES PARENTS

	Personnes nées en France		Personnes nées à l'étranger		Total	
	Effectifs	% de la population totale	Effectifs	% de la population totale	Effectifs	%
Population totale	49 411 000	89,2	6 000 350	10,8	55 411 350	100,0
Combinaison 1						
2 parents nés en France	42 334 400	76,4	782 070	1,4	43 116 470	77,8
Au moins un parent né à l'étranger	7 076 600	12,8	5 219 270	9,4	12 295 870	22,2
Combinaison 2						
Au moins un parent né en France	46 198 500	83,4	1 278 200	2,3	47 476 700	85,7
2 parents nés à l'étranger	3 212 500	5,8	4 722 140	8,5	7 934 640	14,3
<i>Champ</i> : population totale, obtenue en complétant l'échantillon d'adultes par les informations collectées dans l'enquête sur leurs enfants de moins de 8 ans (voir note 5).						
<i>Source</i> : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.						

Quelle part des descendants de migrants correspond à la « seconde génération », c'est-à-dire aux enfants d'immigrés ? L'enquête ne comprend pas de variables individuelles permettant de les distinguer avec certitude. Aucun attribut ne caractérise les descendants d'immigrés de façon exclusive par rapport aux descendants de « expatriés-rapatriés ». Pour s'en tenir aux originaires d'Algérie, qui représentent la majorité des « expatriés-rapatriés », la religion et la langue ont constitué des critères de différenciation particulièrement discriminant dans le cadre colonial. Le maintien du statut personnel musulman et la rareté de l'apprentissage de l'arabe par les familles « européennes » installées en Algérie rendent ces deux variables relativement significatives d'une origine. Cependant, leur utilisation dans le cadre de la migration pose des difficultés d'interprétation et réduit considérablement leur potentiel de distinction. Expliquons-nous.

Laissons de côté la religion comme marqueur d'origine, la variable ne figure pas dans EHF et elle aurait de toute façon posé des problèmes d'interprétation⁽³⁾. En revanche, la langue transmise par les parents est enregistrée dans EHF et permet de nombreuses analyses qui figurent dans l'ouvrage.

(3) La religion pourrait faire fonction de marqueur d'origine si elle était considérée comme une référence culturelle, accompagnée parfois (mais pas nécessairement) d'une pratique ou d'un engagement spirituel. Or la déclaration des religions combine ces deux dimensions, sans que l'on puisse être véritablement certain que toutes les personnes dont on s'attend à ce qu'elles déclarent une religion déterminée, ici « musulmane », le fassent.

Permet-elle pour autant d'identifier les descendants d'immigrés des descendants de rapatriés ? On dispose avec l'enquête MGIS réalisée en 1992 de résultats montrant que 42 % des immigrés d'Algérie parlent uniquement en français à leurs enfants, proportion montant à 73 % lorsque la personne immigrée est venue avant l'âge de 10 ans (Simon, 1996). Le taux d'usage exclusif du français s'élève à 31 % chez les immigrés originaires du Maroc ou d'Afrique sub-saharienne. En supposant que ces taux soient applicables à l'enquête EHF, le recours à la langue parlée en famille pour distinguer les immigrés algériens (qui pratiqueraient l'arabe) des « expatriés-rapatriés » (ne parlant que le français) conduirait à sous-évaluer les parents immigrés de 40 % et à les considérer abusivement comme rapatriés⁽⁴⁾. De plus, la sélection par la langue interfère fortement sur les analyses de trajectoires économique, sociale et résidentielle que l'on cherchera à conduire sur la « seconde génération ». En effet, on sait que le niveau de maîtrise du français des parents a une incidence sur les conditions d'intégration de leurs enfants, notamment leurs parcours scolaires (Vallet, Caille, 1996). Restreindre la « seconde génération » aux seuls parents ayant transmis l'arabe équivaut alors à supprimer de l'observation les plus actifs dans le processus d'intégration et, probablement, à minimiser les trajectoires ascendantes dans le groupe.

Pour estimer l'effectif de la « seconde génération » constituée par les personnes nées en France de parents immigrés, nous proposons plutôt de reconstituer la partition selon la nationalité à la naissance à partir de parents fictifs. Ces parents sont ceux ayant eu des enfants nés en France et qui y vivent au moment de l'enquête (pour pouvoir figurer dans l'enquête)⁽⁵⁾. Il est alors possible de distribuer les personnes répondant à ces critères en fonction de leur pays et nationalité à la naissance (information disponible pour les individus). On sait que des biais de représentation entachent l'échantillon des personnes nées à l'étranger, dans la mesure où une partie des immigrés est répartie dans le pays d'origine et ne figure donc pas dans l'enquête. Ne pouvant estimer ces retours, ni dans leur globalité, ni par origine, on effectuera l'estimation sans correction sur ce paramètre. En revanche, nous avons tenu compte des différences de taille de descendance atteinte entre les immigrés et les expatriés pour le calcul de l'estimateur. En effet, si les immigrés ont plus d'enfants nés en France que les expatriés, l'application directe de la proportion d'immigrés parmi les parents sous-estimera le poids réel de leurs descendants. En fait, bien que la descendance atteinte des immigrés soit plus élevée que celle des expatriés, la descendance ramenée aux seuls enfants nés en France produit des écarts en sens inverse. La correction apportée a donc

⁽⁴⁾ La sous-estimation de 40 % est un minimum, puisque la pratique exclusive du français est plus élevée lorsque le parent immigré est venu jeune en France. On ne dispose pas de l'année d'entrée en France pour les parents des enquêtés et on ne peut donc appliquer de coefficient tenant compte de ce critère.

⁽⁵⁾ Nous utiliserons deux méthodes différentes d'estimation selon l'âge des descendants de migrants. L'enquête nous renseigne sur les personnes de 18 ans et plus, tandis que les informations sur les moins de 18 ans sont obtenues en exploitant les questions posées sur les enfants eus ou élevés par les enquêtés. La séparation des échantillons impose des méthodes de pondération et d'estimation spécifiques.

tendance à augmenter la représentation des « expatriés-rapatriés » parmi les descendants de migrants.

Le résultat de cette estimation figure dans le tableau 5a. Sur les 6,7 millions de nés en France descendants de migrant(s) dont on connaît l'origine⁽⁶⁾, 4,5 millions sont des descendants d'immigré(s) et 2,2 millions sont des descendants d'expatrié(s). La « seconde génération » représente donc 7,7 % de la population totale, un poids en définitive assez proche de celui occupé par la « première génération », celle des immigrés (7,4 %). La répartition selon le pays d'origine du ou des parents reflète l'histoire des migrations, comme une coupe sédimentaire ferait apparaître les strates successives d'une épaisseur variable en fonction des effectifs initiaux, déformée par les différences de taille de famille. La seconde génération italienne est de loin la plus importante (22,6 %), devant l'algérienne (14,1 %) et l'espagnole (12,9 %). Bien que d'arrivée plus récente, les immigrations portugaise (10,4 %) et marocaine (9,1 %) ont déjà constitué une seconde génération conséquente. On voit tout juste apparaître les secondes générations d'Afrique sub-saharienne et turque qui vont dans les années à venir occuper une place plus importante.

TABLEAU 5A. – LES DESCENDANTS DE MIGRANTS
SELON L'ORIGINE ET LE STATUT D'ORIGINE DES PARENTS

	Seconde Génération		Descendants d'expatriés	
	Effectif	%	Effectif	%
Total	4 518 790	100,0	2 153 010	100,0
dont				
Espagne	581 296	12,9	39 560	1,8
Italie	1 020 882	22,6	47 941	2,2
Portugal	468 426	10,4	7 610	0,4
Algérie	636 322	14,1	805 296	37,4
Maroc	413 355	9,1	219 459	10,2
Tunisie	194 550	4,3	174 596	8,1
Afrique sub-saharienne	254 924	5,6	161 172	7,5
Turquie	151 951	3,4	3 252	0,2
Asie du Sud-Est	90 278	2,0	71 000	3,3

Champ : personnes nées en France d'au moins un parent né à l'étranger, obtenue par ajustement des échantillons adultes et enfants.
Source : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.

La distribution des origines selon l'âge des secondes générations (plus ou moins de 18 ans⁽⁷⁾) illustre le passage de témoin d'une vague migratoire à une autre (tableau 5b). Alors que les descendants d'Italiens et d'Espagnols représentent près de la moitié des « secondes générations » de plus de 18 ans, ils sont largement remplacés par les descendants d'Algériens, de Marocains, de

⁽⁶⁾ L'information est manquante pour environ 300 000 personnes.

⁽⁷⁾ Cette césure est commandée par la stratification de l'échantillon.

Portugais et d'Africains dans les jeunes générations. Ce décalage se repère également dans le poids des moins de 18 ans dans les différents groupes d'origine. Représentant respectivement 15 % et 8 % des descendants d'Espagnols et d'Italiens, les moins de 18 ans constituent entre 84 % des « secondes générations » d'Afrique sub-saharienne. Les descendants « d'expatriés-rapatriés » sont en moyenne plus âgés que les descendants d'immigrés, ce qui se traduit par une diminution sensible de leur contribution aux jeunes âges : 36 % des descendants de migrants de 18 ans et plus ont un ou des parents « expatriés-rapatriés », pour 24 % des moins de 18 ans. L'écart est particulièrement prononcé pour les descendants d'originaires d'Afrique sub-saharienne (de 67 % à 27 %) et d'Asie du Sud-Est (de 71 % à 18 %). Les conséquences démographiques de la décolonisation s'inscrivent désormais dans l'histoire longue et ne font logiquement plus sentir leurs effets sur les jeunes générations, à l'exception du cas algérien qui se singularise. Les descendants des « expatriés-rapatriés » continuent à former près de la moitié des moins de 18 ans dont l'un des parents est né en Algérie. Les descendants des immigrés venus après les années cinquante (Algérie, Maroc, Tunisie, Portugal, Asie du Sud-Est et Afrique sub-saharienne) ont, pour plus de 80 % d'entre eux, moins de 40 ans. Il s'agit donc d'une population encore jeune qui commence tout juste à constituer sa propre descendance et dont les enfants n'ont pour la plupart pas encore quitté l'école.

TABLEAU 5B. – LES DESCENDANTS DE MIGRANTS SELON L'ORIGINE, L'ÂGE ET LE STATUT D'ORIGINE DES PARENTS (%)

	Seconde génération			Descendants d'expatriés		
	Total	18 ans et plus	Moins de 18 ans	Total	18 ans et plus	Moins de 18 ans
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
dont						
Espagne	12,9	16,8	5,5	1,8	1,9	1,5
Italie	22,6	32,0	5,0	2,2	2,4	1,5
Portugal	10,4	7,9	15,1	0,4	0,3	0,5
Algérie	14,1	12,4	17,3	37,4	34,6	46,6
Maroc	9,1	4,7	17,6	10,2	7,9	17,7
Tunisie	4,3	2,9	6,9	8,1	7,9	8,9
Afrique sub-saharienne	5,6	1,4	13,6	7,5	5,1	15,5
Turquie	3,4	1,4	7,0	0,2	0,1	0,2
Asie du Sud-Est	2,0	0,8	4,3	3,3	3,4	2,9

Source : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.

Cette méthode d'estimation ne permet pas de revenir à un niveau individuel et d'affecter une origine immigrée aux enquêtés, ce qui limite l'analyse des caractéristiques démographiques, scolaires ou socio-économiques à l'ensemble que nous avons appelé descendants de migrants.

3) Une mixité très répandue

On appellera ici « couple mixte » les couples dont l'un des parents est né en France et l'autre à l'étranger⁽⁸⁾. En choisissant de définir les descendants de migrants en retenant toutes les personnes dont au moins un parent est né à l'étranger, nous avons mélangé les enfants de couples mixtes et ceux dont les parents ont la même origine étrangère. Ce regroupement opère comme si la mixité du couple parental n'avait pas d'incidence sur la situation des descendants de migrants. Or nous savons que la mixité du couple parental est associée avec de nombreuses caractéristiques socio-économiques⁽⁹⁾ et qu'il est donc nécessaire de prendre en compte ce critère dans la construction des catégories. Par ailleurs, la mixité apporte une indication sur l'importance des brassages qui interviennent à chaque nouvelle génération. Si les niveaux de mixité enregistrés pour les immigrés se reproduisent, voire même s'amplifient à la génération suivante, la multiplication des origines va aller grandissante au point d'interdire toute reconstitution des combinaisons. D'autant que cette caractéristique est loin d'être marginale : 58 % des descendants de migrants ont été élevés par un couple mixte (tableau 6).

TABLEAU 6. – RÉPARTITION DES DESCENDANTS DE MIGRANTS DE 18 ANS ET PLUS SELON L'ORIGINE DES PARENTS (%)

	Parents nés dans le même pays étranger	Parents nés en France et à l'étranger	Parents nés dans deux pays étrangers différents	Total
Toutes origines	37,5	57,9	4,6	100,0
Espagne	39,7	53,0	7,3	100,0
Italie	39,7	54,7	5,6	100,0
Portugal	68,6	26,7	4,7	100,0
Algérie	41,9	49,4	8,6	100,0
Maroc	37,6	48,4	14,0	100,0
Tunisie	30,6	56,0	13,4	100,0
Afrique sub-saharienne	23,4	66,9	9,7	100,0
Turquie	61,2	28,0	10,8	100,0
Asie du Sud-Est	18,2	71,9	9,9	100,0

Champ : personnes de 18 ans et plus nées en France dont au moins un parent est né à l'étranger.
Source : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.

Ce niveau moyen relativement élevé masque d'importantes disparités selon les origines. Atteignant près des trois quarts des descendants de migrants du Sud-est asiatique et les deux tiers des migrants d'Afrique sub-saharienne, la mixité du couple parental concerne autour de la moitié des descendants de migrants espagnols, italiens, tunisiens, algériens ou marocains. À l'autre extrême de la distribution, la mixité caractérise un peu plus du quart des couples

⁽⁸⁾ Voir l'article de A. Filhon et G. Varro dans ce volume pour une discussion sur la catégorie de couple mixte (chap. 24).

⁽⁹⁾ Voir l'article sur les positions socio-économiques des descendants de migrants (D. Meurs, A. Pailhé, P. Simon) dans ce volume (chap. 23).

parentaux des descendants de migrants portugais et turcs. Ces résultats doivent cependant être interprétés en tenant compte de la « fausse mixité » liée à la présence des expatriés dans l'échantillon. Aussi, il n'est pas étonnant de relever les taux extrêmement élevés de mixité pour les originaires des pays où la présence française a été significative, et tout particulièrement en Afrique sub-saharienne et en Asie du Sud-Est.

La fréquence de la mixité du couple parental rend encore plus déterminant le choix de classer les descendants de couples mixtes avec les descendants de deux migrants. Plus de la moitié des descendants de migrant disparaîtraient si l'on retenait une définition restrictive. Tout en maintenant notre définition, il nous semble nécessaire de distinguer les descendants d'immigrés selon la mixité du couple parental dans les analyses sur la « seconde génération ». Les couples mixtes occupent en moyenne une position sociale supérieure à celle des couples immigrés de la même origine, et même parfois supérieure à celle des couples autochtones. Les origines sociales des descendants de migrants portugais et marocains illustrent la différence de profil entre couples immigrés et couples mixtes. Si les parents nés au Maroc présentent une stratification attendue (père ouvrier et mère au foyer), les unions mixtes comprenant un parent né au Maroc présentent une forte sur-représentation des classes moyennes et supérieures, aussi bien chez les pères (57 % appartenant aux classes moyennes et supérieures, pour 40 % chez les parents nés en France et 18 % quand les deux parents sont originaires du Maroc), mais aussi chez les mères (plus actives dans les professions intermédiaires ou comme employées). Ce profil est en partie dû à la présence des « expatriés-rapatriés » dans l'échantillon, dont on peut supposer une position sociale plus élevée que celle des immigrés marocains. Cette sélection sociale dans l'hétérogamie apparaît moins prononcée dans le cas des parents d'origine portugaise, bien que les classes moyennes et supérieures soient deux fois plus représentées dans les couples mixtes que dans les couples portugais (respectivement 16 % et 31 %). L'incidence de la mixité dans le cas des descendants de migrants portugais est moins déterminante sur les capitaux sociaux de la famille, alors qu'elle ne peut être négligée dans l'analyse des trajectoires des descendants de Marocains.

III. – Une diversification des origines sur trois générations

À partir des informations de l'enquête EHF sur les enfants des personnes enquêtées, il est possible de reconstituer les origines des enfants de moins de 18 ans vivant en France⁽¹⁰⁾. La démarche consiste à rattacher les informations concernant les enfants des enquêtés à celles décrivant les enquêtés et leurs parents. De cette manière, trois générations se trouvent raccordées, avec des

⁽¹⁰⁾ Il est également possible de décrire les origines des enfants ne vivant pas en France, mais nous ne nous y intéresserons pas ici.

détails d'information inégaux en raison de la construction du questionnaire. Donnons quelques éléments de description de ce qu'on sait sur les enfants des enquêtés et leurs parents. Dans 33 % des cas, ces enfants sont élevés par un parent qui ne vit pas en couple, qui est dans 88 % des cas leur mère. Dans ce cas, on ne dispose pas d'information sur le parent « absent ». Par ailleurs, le conjoint de la personne enquêtée est décrit très succinctement, on ne connaît que son pays de naissance et on ne sait rien de ses parents. L'enquête EHF comportait un échantillon d'hommes et de femmes, mais, par construction, dans 66,4 % des cas⁽¹¹⁾, les enfants sont représentés dans l'enquête par leur mère. Pour cette raison, et pour obtenir un échantillon représentatif des enfants de moins de 18 ans vivant en France, on ne s'intéressera ici qu'aux lignées maternelles.

La « matrice des origines » que nous proposons ici combine des informations sur les enfants (leur pays de naissance), sur leurs parents (immigrée ou non pour leur mère, pays de naissance pour leur père quand l'information est disponible⁽¹²⁾) et leurs grands-parents du côté maternel (pays de naissance). Selon le degré de détail retenu, la matrice contient 32 cases correspondant à autant d'origines possibles en ne tenant compte que du clivage migrants/autochtones. La matrice est proprement impossible à représenter si l'on distingue les origines précises des grands-parents et parents, même en s'en tenant à une nomenclature simplifiée de pays (en 9 postes comme nous l'avons utilisée jusqu'ici). Aussi, nous avons choisi une représentation simplifiée qui regroupe les catégories les plus représentées. La distribution des grands-parents maternels selon leur origine fournit une partie de la matrice sur trois générations (tableau 7), mais l'absence des grands-parents du côté paternel nous empêche de prendre la véritable mesure du phénomène. Une étude sur les quatre grands-parents reste à faire pour saisir l'incidence des mélanges et entrevoir les patchworks généalogiques qu'a tissés un siècle et demi d'immigration-émigration.

En se limitant aux lignées maternelles, la diversification des origines sur un siècle concerne 27 % des moins de 18 ans vivant en France qui ont aujourd'hui au moins un grand-parent maternel né à l'étranger. Ces derniers sont originaires des pays qui ont fourni l'essentiel des migrations depuis la fin des années trente. On ne trouve plus beaucoup de traces, en 2003, des immigrations polonaise ou belge qui ont marqué le début du XX^e siècle, tout simplement parce que la « troisième génération » de ces vagues anciennes a laissé place à une quatrième voire une cinquième génération. En revanche, les traces de l'arrivée récente de l'immigration d'Afrique sub-saharienne et, de façon plus ancienne, de l'immigration maghrébine et portugaise, se repèrent aisément : un peu plus d'un mineur sur 10 a un grand-parent originaire du Maghreb.

⁽¹¹⁾ Voir chapitre 2 sur la construction de l'échantillon entre hommes et femmes, *Étude de l'histoire familiale : l'édition 1999 de l'enquête Famille*.

⁽¹²⁾ L'information porte sur le conjoint actuel de la mère ou sur le dernier conjoint si elle vit seule et a connu une union dans sa vie.

TABLEAU 7. – ORIGINE DES PARENTS ET DES GRANDS-PARENTS DES MINEURS NÉS EN FRANCE (%)

	Origine des grands-parents ^(a)	Origine des parents			
		Parents nés en France	Parents nés dans le même pays étranger	Parents nés en France et à l'étranger	Parents nés dans des pays étrangers différents
France	73,1	93,1	0,1	6,4	0,5
Espagne	1,7	70,0	6,4	12,6	11,0
Italie	2,6	59,4	8,1	16,7	15,8
Portugal	2,3	16,1	49,1	27,0	7,8
Algérie	6,3	38,2	32,1	20,1	9,6
Maroc	3,2	15,0	60,7	11,8	12,5
Tunisie	1,6	34,0	42,7	11,5	11,8
Afrique sub-saharienne	2,3	10,7	66,3	14,5	8,5
Turquie	1,0	4,3	87,0	6,6	2,1
Asie du Sud-Est	0,8	23,1	47,2	6,6	23,1
Total	100,0	77,3	7,9	10,4	4,4

Lecture : 1,7 % des mineurs (âgés de moins de 18 ans au moment de l'enquête) vivant en France ont au moins un grand-parent né en Espagne, et dans 70 % des cas, leurs deux parents étaient nés en France.
^(a) au moins un grand-parent né en ... à l'exception de la France où les deux grands-parents y sont nés.
Source : Insee, Étude de l'histoire familiale (EHF), 1999.

Conclusion

Les migrations ont depuis toujours contribué au peuplement de la France, mais leur contribution à la croissance démographique et à la transformation de la société a longtemps été négligée. L'absence de sources statistiques permettant de retracer les origines des Français explique en partie cette occultation. Elle s'inscrit également dans le projet singulier du modèle français d'intégration qui valorise l'homogénéisation du corps social et l'effacement des particularismes, dans les pratiques comme dans les représentations. La révision du modèle engagée depuis une vingtaine d'années a favorisé un renouveau des analyses sur l'immigration et ses conséquences à long terme sur la société française. De nouvelles problématiques sont apparues, suscitant une exploitation un peu différente des sources habituelles, notamment le recensement, et la création de nouvelles données.

En recueillant le pays de naissance des parents, l'enquête EHF ouvre la reconstitution des origines des Français sur deux générations, voire trois avec le rattachement des enfants aux grands-parents. L'estimation des effectifs de la « seconde génération », c'est-à-dire les personnes nées en France de parents immigrés, n'est qu'un préalable à l'analyse des positions et trajectoires de ces descendants d'immigrés. Elle est néanmoins utile pour situer l'ordre de grandeur de cette « seconde génération » et répartir les contributions des différentes migrations à la diversification des origines des Français. Moyennant

l'application d'une grille de répartition des personnes nées à l'étranger pour distinguer les immigrés des « expatriés-rapatriés », nous avons estimé la « seconde génération » à 4,5 millions de personnes. En rattachant cette « seconde génération » aux immigrés, on obtient un total de 8,8 millions de personnes, soit 15 % de la population de la France en 1999. Les migrations espagnole et italienne représentent encore un quart de la population immigrée ou d'origine immigrée, tandis que la migration portugaise a sans doute atteint son poids maximal ces dernières années (près de 12 %). Les migrations du Maghreb occupent une place croissante dans le kaléidoscope des origines (29 %), bien que la contribution de la migration algérienne va progressivement se réduire au profit de la migration marocaine. Les migrations émergentes d'Afrique sub-saharienne et de Turquie ont une représentation en devenir, avec encore une assez forte marge de croissance compte tenu de l'importance des enfants immigrés en bas âge.

Références

- BOËLDIEU J., BORREL C., 2000, « La proportion d'immigrés est stable depuis 25 ans », *Insee première*, n° 748.
- JENSEN L., 2001, « The demographic diversity of immigrants and their children », in R. RUMBAULT and A. PORTES, *Ethnicities : children of immigrants in America*, Berkeley and NY, University of California Press and Russel Sage Fondation, p. 21-56.
- LIEBERSON S., WATERS M.C., 1988, *From many strands. Ethnic and racial groups in contemporary America*, New York, Russell Sage Foundation.
- ROUAULT D., THAVE S., 1997, « L'estimation du nombre d'immigrés et d'enfants d'immigrés », *Insee méthodes*, n° 66.
- SIMON P., 1996, « Pratiques linguistiques et consommation médiatique » in M. TRIBALAT, P. SIMON et B. RIANDEY, *De l'immigration à l'assimilation. Enquête sur les populations étrangères en France*, Paris, Ined/La Découverte, p. 188-213.
- SIMON P., 1998, « Nationalité et origine dans la statistique française : les catégories ambiguës », *Population*, 53(3), p. 541-568.
- TRIBALAT M., 1991, « Combien sont les Français d'origine étrangère ? », *Économie et Statistique*, n° 242, p. 17-29.
- TRIBALAT M., 1993, « Les immigrés au recensement de 1990 et les populations liées à leur installation en France », *Population*, 48(6), p. 1911-1946.
- TRIBALAT M., GARSON J.-P., MOULIER-BOUTANG Y., SILBERMAN R., 1991, *Cent ans d'immigration, étrangers d'hier et Français d'aujourd'hui*, Paris, Ined, coll. Travaux et documents, Cahier n° 131.
- VALLET L.-A., J.-P. CAILLE, 1996, « Les élèves étrangers ou issus de l'immigration dans l'école et le collège français. Une étude d'ensemble », *Les dossiers d'éducation et formations*, n° 67.

